deux signatures entre le représentant de la police espagnole, M. Caro, et M. Hennion.

Le procès-verbal constate que « le 28 décembre, à deux heures de l'après-midi, remise a été faite aux autorités françaises de six prisonniers, trois hommes et trois femmes inculpés de faux et d'escroquerie, ainsi que des objets, bijoux et valeurs leur appartenant et trouvés chez eux ».

Les policiers espagnols repartent immédiatement pour Irun.

Le wagon des Humbert, gardé par les gendarmes, est resté à 500 mètres de la gare d'Hendaye, à l'extrémité des voies de marchandises, jusqu'à cinq heures trente cinq. La famille a profité de ce répit pour prendre son repas. Les garçons du buffet ont apporté du bouillon chaud, du poulet froid, du filet de bœuf, du fromage et des oranges. Tous les prisonniers mangent de bon appétit, les hommes prennent même du café, mais Eve n'absorbe que du bouillon. On lui donne un litre de lait qu'elle boira en route.

A cinq heures trente-six, après trois heures d'arrêt, le train quitte Hendaye. Le wagon est toujours attaché à la queue du train, de façon à pouvoir être détaché en cours de route, si cela est nécessaire.

De la foule massée sur le quai, partent des sifflets et des cris de : « A bas les voleurs ! » Des sifflets se font également entendre au passage des gares de Saint-Jean-de-Luz, de Guethary, de Biarritz.

A Bayonne, la foule qui attend sur le quai le passage du train, se montre silencieuse. Le convoi se remet en marche à 6 h. 13, sans incident. Il arrive à Bordeaux-Saint-Jean à dix heures six. Malgré l'heure tardive et le service d'ordre, un certain nombre de curieux ont réussi à se faufiler sur la passerelle qui domine les quais de la gare. Ils attendent, sous la pluie, depuis plusieurs heures, car, en temps normal, le train express n° 20 passe à Bordeaux à 6 h. 7.

Seul, M. Hennion descend du train, pendant quelques instants.

Il fait apporter des provisions aux détenus, tandis que s'accomplissent les manœuvres du raccordement des deux wagons et du fourgon avec le rapide n° 22, qui quitte Bordeaux à 10 h. 30, heure exacte indiquée par l'horaire.

De Bordeaux à Paris, aucun incident ne se produit. A chaque station, les journalistes viennent s'assurer qu'on ne détache pas le wagon de queue.

A Angoulême, une quinzaine de personnes se trouvent sur le quai; l'une d'elles dit : « Je veux voir Eve. »

A Poitiers, à Saint-Pierre-des-Corps, à Blois, il n'y a personne.

Aux Aubrays, un envoyé du ministère, porteur d'un pli, monte dans le wagon des Humbert, et la portière est aussitôt refermée sur lui à double tour.

Dans le wagon-lit

Dans le wagon-lit, retenu et payé par M. Hennion, les voyageurs furent ainsi placés : les compartiments des deux extrémités furent occupés par des agents de la Sûreté. Frédéric Humbert et Emile Daurignac s'installèrent avec deux agents dans un compartiment suivant; Romain Daurignac fut placé seul dans un autre compartiment, sous la garde de deux inspecteurs. M. Hennion se réserva le compartiment du milieu, formant ainsi une séparation entre le « côté des hommes » et le « côté des femmes ». Celles-ci restèrent ensemble durant tout le voyage.

L'inaction ne tarda pas à peser à Mme Humbert, qui exprima l'intention de se promener dans le couloir. On alla chercher M. Hennion qui s'y opposa, étant donnée la difficulté qu'eût présenté la surveillance si l'on eût permis aux inculpés de vaguer au gré de leur désir dans le wagon.

Thérèse Humbert manifesta quelque contrariété de cette interdiction, puis en prit son parti. Pour se distraire, elle se mit alors à causer avec ses gardiens, et tout de suite voulut les entretenir de l'héritage Crawford et des motifs de son arrestation, mais les agents, dès les premiers mots, l'interrompirent :

— Nous vous prions, madame, de ne pas parler de votre procès. Nous avons l'ordre de ne pas vous répondre sur ce sujet...

— Ah ! cela devient crispant toutes ces interdictions, dit Mme Humbert. Qu'on appelle M. Hennion!

De nouveau, on alla chercher le commissaire principal de la Sûreté générale qui, avec une fermeté courtoise, pria l'inculpée de s'abstenir de tout commentaire sur les personnes mêlées à son procès.

Mme Humbert s'emporta, se mit en colère :

— Je ne crains personne, moi, monsieur, personne, entendez-vous?

Elle dut céder pourtant. Puis, son irritation étant tombée, ses idées prirent un tour aimable. Elle se mit à raconter sa vie et celle de sa famille, en Espagne :

— Figurez-vous, dit-elle, avec son zézaiement coutumier, que ze ne pouvais pas m'habituer à mon nouveau nom, Dona Marta, ça ne me disait rien du tout. On avait beau m'appeler, ze ne répondais pas. Cette circonstance, autant que d'autres non moins bizarres, faisait dire à ma femme de ménage : « Quels drôles de gens, ces Belges, tout de même ».

Eve et Maria écoutaient ainsi jaser Mme Humbert, ne disant rien, approuvant d'un sourire. Eve rougit légèrement lorsque, devant elle, sa mère raconta comment elle jouait la comédie du ménage avec son père. On sait, en effet, que Frédéric Humbert et sa fille se donnaient comme étant les époux Blanca. Eve figurait d'ailleurs mal son rôle, au dire de sa mère, puisqu'elle provoqua cette réflexion de la servante à Mme Humbert.

— Dites-moi, madame, est-ce que tous les jeunes époux se comportent ainsi dans votre pays ?

Thérèse Humbert, en narrant ces histoires, rit de bon cœur.

Cependant son esprit mobile ne se fixe pas longuement sur le même sujet. A la frontière, elle demanda des journaux, et on les lui refusa, ce qui provoqua de nouveau sa colère. Quand elle se fut calmée, elle demanda à embrasser son mari et son frère Romain.

— Je vous prie, madame, lui dit M. Hennion, de ne pas multiplier des demandes auxquelles je ne puis pas, vous vous en doutez bien, répondre favorablement.

— Mais, M. le commissaire, insista Mme Humbert, je ne demande qu'à embrasser mon mari et mon frère, je ne leur parlerai pas.

Nouveau refus de M. Hennion. Et Thérèse Humbert, boudeuse, s'enfonce dans les coussins.

De leur côté, Frédéric Humbert et Romain Daurignac avaient également réclamé des journaux et M. Hennion leur avait opposé le même refus qu'à Thérèse Humbert. Romain s'était incliné, en disant :

— Eh bien! tant pis, car ils doivent en dire sur notre compte.

— C'est une des causes pour lesquelles on juge à propos de ne pas vous les communiquer, répondit M. Hennion.

Frédéric Humbert, lui, toujours triste, n'insiste pas :

— Je vous ai adressé cette demande, monsieur le commissaire, dit-il, parce que j'ignorais qu'elle fût irrecevable. Mais puisque telle est votre consigne, je n'ai rien à dire. Il faut toujours faire son devoir, monsieur.

Les détenus ont peu mangé. A l'exception de Romain Daurignac, ils n'ont pas d'appétit. On leur a servi ce qu'ils ont demandé. Au reste, ils ont été traités, au cours du voyage, sans sévérité inutile, et ayant de prendre congé de M. Hennion, Frédéric Humbert, et Mme Humbert elle-même, ont remercié le commissaire principal des égards qu'il avait eus pour eux.

Les inculpés

Rappelons qu'outre les Humbert-Daurignac, sont inculpés dans l'affaire : Me Dumont, — défenseur, Me Eugène Crémieux; M. Langlois, — défenseur, Me Decori; Me Parmentier, — défenseur, Me Maurice Tézenas, — et M. Delacherie, défenseur, Me Payen, et que ceux-ci sont actuellement en liberté provisoire.

LES DEUX SCANDALES PRINCIERS

EN SAXE ET EN AUTRICHE

La princesse parle et écrit

D'après les dernières dépêches de Genève à la *Nouvelle Presse libre*, la princesse Louise redevient elle-même, l'enfant de Vienne, le *fesches Mædel*. Elle a, de nouveau, ces mots enjoués qui étaient, à Dresde, la gaieté de la ville et qui faisaient « faire des têtes » à la cour. Mais la tristesse la reprend quand la conversation vient sur les cinq enfants qu'elle a laissés derrière elle.

A un Saxon qu'elle a consenti à recevoir, la princesse dit : « J'aime les Saxons, surtout ceux qui sont naturels. »

Elle ne tait pas son profond amour pour Giron et dit qu'elle espère bien, malgré toutes les difficultés, arriver à l'épouser. Elle dit aussi qu'elle sait que son mari l'aime encore.

L'ébranlement au cerveau qui a été la suite d'une chute de cheval faite l'an dernier, a rendu le prince royal plus nerveux et irritable que jamais. Quant à elle, ajoute-t-elle, pendant longtemps elle a combattu avant de manquer à la foi conjugale.

Le correspondant viennois croit savoir que la délivrance de la princesse Louise n'est attendue qu'en mai; et aussi que son conseil judiciaire serait satisfait du départ de l'ex-archiduc Léopold, à cause de Mlle Adamovitch, dont la présence aggravait encore cette fausse situation.

La princesse a écrit de différents côtés pour expliquer les motifs de sa fuite. Une de ces lettres, adressée à un de ses rares amis de la cour de Saxe, rappelle tout ce que cette nature fantaisiste et *indépendante* eut à souffrir dans ce milieu collet-monté, régulier et triste :

On l'espionnait, on l'humiliait, on voulait lui enlever ses enfants, qui pourraient mal, disait-on, par les déplorables exemples qu'elle leur donnait, et on lui reprochait durement sa popularité.

« Tu es une comédienne, une intrigante, lui disait sa belle-sœur, tu es heureuse d'être préférée à ton mari! »

« La version de la cour de Dresde, écrit la princesse, au sujet de mes rapports avec Giron, n'est pas exacte, mais je ne me soucie pas de la démentir, je la méprise comme toutes les autres vilenies qu'on répand sur mon compte. »

Et elle ajoute : « Ce n'est pas vrai que l'on désire mon retour à Dresde, on est ravi d'être débarrassé de moi. »

Le *Petit Bleu* de Bruxelles dit que la princesse a chargé un intermédiaire — sans doute une personne qu'elle a reçue — de faire une communication par l'organe d'un journal saxon.

Elle déclare regretter le peuple saxon et ses enfants et être décidée à maintenir sur ceux-ci tous ses droits.

Il est parfaitement exact qu'un conseil de famille, réuni le 7 décembre, avait résolu de faire enfermer la princesse, sans l'en avertir, et en raison de la découverte de ses rapports avec André Giron; mais la princesse se montrait si prudente, son allure écartait si complètement toute idée de fuite, qu'on différa un peu la mise à exécution de cette décision.

Actuellement, ajoute le journal belge, la princesse est plongée dans la *lecture de Cinq-Mars*, d'Alfred de Vigny, et des poèmes d'Alfred de Musset. Elle connaît à peine encore la littérature française, bien qu'elle soit parfaitement initiée aux littératures allemande, anglaise et italienne.

Dans leurs promenades, la princesse et André Giron continuent à être suivis pas à pas par le policier saxon Schwarz, qui est muni d'un mandat d'arrêt contre eux. A quelques kilomètres de Genève, ils ne seraient plus sur le territoire du canton et pourraient donc être arrêtés. Aussi leur zone de promenade est-elle strictement limitée.

Depuis deux jours, M. André Giron reçoit non seulement de différents pays des lettres de félicitations inconnus, mais il reçoit d'Allemagne des lettres le menaçant de mort.

D'après une déclaration de M. André Giron à M. Paul Acker, l'ami de la princesse Louise-Antoinette aurait expédié les bijoux de celle-ci à l'adresse de son frère, Paul Giron, à Bruxelles, et ne saurait plus ce qu'ils sont devenus, son frère ayant décliné ce dépôt.

Nous avons eu l'occasion de voir hier M. Paul Giron. Il nous a confirmé que l'administration de la douane lui avait présenté un colis venant de son frère et contenant des objets de valeur et qu'il avait refusé d'en prendre livraison. Il ignore ce que ce colis pouvait contenir, mais suppose qu'il est resté provisoirement en souffrance à la douane.

« Leo Wœlfling » et l'empereur François-Joseph

Le correspondant du *Temps* de Vienne (*die Zeit*) a recueilli les doléances de l'ex-archiduc, dont les affaires avec la maison impériale et royale ne sont pas du tout arrangées, quoi qu'on en ait prétendu. Léopold-Ferdinand, « plein d'entrain, plus vif et l'air plus content que jamais », a dit formellement ceci :

J'ai réclamé à l'empereur la continuation du payement de mon apanage, et je suis résolu d'avoir recours aux voies de droit. L'empereur exige de moi une renonciation par écrit, mais jusqu'ici je ne l'ai pas consentie. Je suis donc toujours en pleine possession de mes droits et puis me considérer en tous cas comme membre de la maison impériale.

L'empereur se refuse à me payer « même l'ombre » d'un apanage, et il m'a fait sommer par le ministre de sa maison, le comte Agénor Goluchowski, de me faire naturaliser dans un Etat étranger. Si je refuse, le gouvernement autrichien me menace de représailles pour la réalisation desquelles la cour d'Autriche a l'intention d'employer ses relations étendues.

Quant à moi, continue l'archiduc en élevant la voix, je m'opposerai de toutes mes forces à la demande d'expulsion, si énergiquement qu'elle soit faite. Je conserverais mon titre de citoyen autrichien, même si je devais renoncer à mes droits comme archiduc. Malheureusement, je ne puis trouver à Vienne un avocat sur qui je puisse me reposer.

Léopold-Ferdinand dit encore que l'archiduc Joseph-Ferdinand, son frère, ne s'était rendu à Genève que pour parler à la princesse Louise.

Il ne s'est nullement enquis de moi; car de profondes divergences nous séparent depuis des années, à cause de Mlle Wilhelmine Adamovitch.

A propos de cette demoiselle, le correspondant de la *Zeit* croit avoir remarqué que l'archiduc n'est pas si pressé qu'il le semblait d'arriver au mariage. Sur ce point il ne s'est pas exprimé avec la même netteté et il a dit se préoccuper d'abord du règlement de ses affaires avec la maison impériale.

J'ai quitté Genève, a-t-il dit encore, parce que, entre Mlle Adamovitch et ma sœur, n'existait pas cette harmonie que j'aurais aimé voir dans leurs rapports.

Quant à ses projets d'avenir, Léopold-Ferdinand paraît plus au fait :

J'ai déjà examiné pas mal de choses : je pense surtout à entrer dans la marine marchande; toutefois je n'ai pas pris encore de résolution définitive.

Le *Tagblatt* de Vienne prétend savoir, de source officielle, que l'empereur refuse de faire aucun compromis avec l'archiduc, et que le père de celui-ci, le grand-duc de Toscane, agissant d'après les conseils de l'empereur, a fait un nouveau testament déshéritant complètement Léopold-Ferdinand.

A Rome. — Avis du Vatican

Aucune demande d'annulation du mariage du prince de Saxe n'est encore parvenue au pape.

On croit que le Saint-Siège fera une déclaration officielle pour empêcher que ces bruits d'annulation, qui ont déjà couru, ne soient exploités en faveur du projet de divorce en Italie.

En attendant, la *Voce della Verità*, l'un des organes officieux du Vatican, publie une note inspirée, dont voici la traduction.

A propos du malheur qui vient de frapper la maison royale de Saxe, relativement à la fuite de la princesse héréditaire à Genève, on émet dans la presse anticatholique une tendance bien claire à vouloir mettre à profit cette douloureuse circonstance pour faire certaines insinuations contre la Rome papale. On a déjà commencé par dire que l'on a demandé à Rome l'annulation du mariage entre le prince héréditaire de Saxe et sa femme. Un journal milanais fait savoir que déjà le Vatican a fait pressentir qu'il ne serait pas éloigné d'accorder cette dispense au mariage susdit.

Or, il convient de remettre les choses au point : le tribunal pontifical peut seulement déclarer la nullité du mariage quand celle-ci provient d'un *impedimentum* canonique. En ce cas, le tribunal juge que, contrairement à ce que l'on pensait, le mariage n'avait jamais existé, parce qu'il manquait une ou plusieurs conditions nécessaires à son existence.

Si le tribunal constate que le mariage est valide et a été consommé, personne ne peut le rompre, parce que Jésus-Christ a dit : « Ce que Dieu a joint, l'homme ne peut le séparer. »

Dans ces conditions, il est inutile de relever la nouvelle disant que le Vatican est déjà disposé à accorder la dispense. C'est une de ces malignes insinuations faites sans aucun fondement et qui se produisent communément dans la presse anticléricale.

LE VENEZUELA ET LES PUISSANCES

La discussion des préliminaires

Bien qu'on éprouve aux Etats-Unis un soulagement général de voir le conflit vénézuélien déféré à la Cour d'arbitrage de la Haye et le président Roosevelt déchargé de l'honneur plutôt suspect que les alliés — surtout l'Allemagne — lui voulaient faire en le choisissant d'abord comme arbitre, on ne se dissimule pas qu'il reste encore bien des obstacles à vaincre avant d'arriver à la signature du protocole définitif.

L'Allemagne continue à mettre des bâtons dans les roues. On prétend qu'elle exige toujours le payement immédiat de quinze cent mille francs de réclamations qu'elle considère comme en dehors de l'arbitrage convenu, mais en dernier lieu elle aurait fait savoir qu'elle renoncerait à ce payement immédiat, pourvu qu'on lui fournisse des garanties. Sa combinaison de l'arbitrage Roosevelt n'ayant pas réussi, elle poserait donc à nouveau la question des garanties qui, jointe à la demande d'excuses au Venezuela, pourrait faire traîner les choses en longueur.

Le secrétaire d'Etat allemand, M. de Richthofen, en recevant communication officielle par M. Charlemagne Tower, ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, du refus de M. Roosevelt, en a exprimé son profond regret, car le gouvernement allemand, considérait l'arbitrage du président des Etats-Unis comme la voie de règlement la plus prompte et celle la moins susceptible d'affecter la doctrine de Monroë.

On a l'impression à Washington qu'il faudra certainement plusieurs jours avant que les préliminaires puissent être signés. Le département d'Etat accentue encore plus le caractère de neutralité de l'intervention des Etats-Unis en déclarant que loin de jouer le rôle principal, le président Roosevelt et M. Hay ne s'occupent ni de formuler le protocole ni de diriger les négociations.

Le gouvernement américain n'en exerce pas moins son influence sur celles-ci et, d'après le *Times*, le président Roosevelt tient notamment à ce que la Cour de la Haye soit revêtue des mêmes pouvoirs qu'il aurait eus lui-même s'il avait accepté d'être arbitre.

Pour le reste, il laisse les intéressés s'entendre entre eux et il compte sur la bonne amitié de l'Angleterre pour arriver à persuader le gouvernement de Guillaume II de retirer les conditions qu'il met encore à l'arbitrage et qui peuvent sinon faire échouer, du moins retarder une solution pacifique.

Quant au président du Venezuela, qui aurait préféré voir le rôle d'arbitre exercé par M. Roosevelt, il a déclaré hier au correspondant du *Herald*, qui est allé l'interviewer en son quartier général de la Victoria, que peu lui importe l'arbitre, étant donnée la justice de la cause du Venezuela. Toutefois, comme l'Allemagne, il met comme conditions à la signature du protocole que le blocus cesse immédiatement; la *dignidad* du Venezuela fera aussi des difficultés pour accorder à l'Allemagne les réparations d'honneur qu'elle exige si celle-ci y insiste, bien qu'elle ait largement vengé l'insulte faite à son drapeau en coulant deux canonnières vénézuéliennes et en bombardant Puerto-Cabello.

Il ne paraît pas douteux qu'on vienne à bout de ces difficultés, mais il y faudra quelque temps.

Pour régler ces questions préliminaires, on propose la réunion, à Washington, d'une commission dans laquelle les puissances seront représentées par leurs ambassadeurs et le Venezuela par un délégué spécial.

Le protocole d'arbitrage stipulera que la sentence de la Cour de la Haye sera définitive à condition que le Venezuela donne l'assurance qu'il l'acceptera et qu'il reconnaisse le principe des revendications des puissances.

Au Venezuela

La canonnière américaine *Marietta* doit quitter aujourd'hui la Guayra où sa présence pourrait donner lieu à une fausse interprétation.

A Caracas tout est calme. Des informations de source révolutionnaire parlent d'un complot contre le président Castro, à la tête duquel se trouverait le vice-président de la République.

Le correspondant du *Lokal Anzeiger* de Berlin lui télégraphie que le président a quitté Caracas pour la Victoria de peur d'un coup de main sur sa personne.

Il projetterait une dictature et se proposerait de confisquer, dès que le blocus lui aura enlevé toute ressource pécuniaire, les biens des sujets allemands, anglais et italiens. L'organe du gouvernement prévient les Vénézuéliens qu'ils ne doivent rien acheter aux commerçants de ces nationalités.

D'après les mêmes informations, Castro se maintiendra au pouvoir tant qu'il sera en mesure de payer leur solde aux soldats, c'est-à-dire pendant au moins quelques mois encore. Le prix de la farine est en hausse; il y a cependant une quantité suffisante de pain de maïs.

Des nouvelles d'autre source disent que le président Castro doit rentrer aujourd'hui à Caracas.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Au Maroc

Les autorités marocaines de Tanger prétendent que l'on a beaucoup exagéré l'importance des événements dans les environs de Fez. Les troupes n'auraient pas été complètement mises en déroute. Cependant une partie des troupes envoyées comme renfort a fait défection pour se joindre à celle de l'agitateur Bou Hamara, repoussant jusqu'à Fez ceux qui sont restés fidèles au sultan.

A la suite des nouvelles du Maroc confirmant la défaite des troupes du sultan, les ministres des affaires étrangères, de la guerre et de la marine à Madrid, ont conféré avec M. Silvela et ont adopté les mesures qu'il y a lieu de prendre en prévision des événements qui peuvent se produire.

Le ministre des affaires étrangères enverra des instructions à ce sujet aux ambassadeurs d'Espagne à Paris et à Londres.

Les ministres de la guerre et de la marine devront aviser à la répartition des forces de terre et de mer dont on pourrait avoir besoin.

Le voyage de M. Chamberlain

M. Chamberlain a quitté Durban. Hier, il a reçu une députation qui a insisté sur la nécessité d'une fédération de l'Afrique du Sud. Cette fédération, lui a-t-on dit, devrait commencer par l'union des chemins de fer; l'établissement d'une union douanière et l'adoption d'une politique commune par rapport aux indigènes. On a insisté sur l'adoption de certains droits différentiels à établir dans tout l'empire contre les produits étrangers recevant des primes. On a, enfin, demandé des mesures contre l'immigration hindoue, qui est devenue une question brûlante; les Hindous étant très nombreux au Natal et faisant une concurrence souvent ruineuse aux Anglais.

M. Chamberlain a répondu que l'admission en franchise de produits étrangers recevant des primes était, en effet, préjudiciable aux colonies.

Quant à la question indigène, M. Chamberlain dit que l'opinion dans l'empire britannique, en dehors de l'Afrique du Sud, était contraire au travail forcé, et il est d'avis que les indigènes doivent jouir des mêmes droits que les blancs. Mais dans ces droits il n'inclut pas celui d'être représenté politiquement.

En ce qui concerne l'immigration hindoue, il faut se rappeler que les émigrants ont défriché et cultivé une grande partie de la terre du Natal et ont ainsi rendu service aux colons de race blanche.

Le soir, M. Chamberlain a dîné à l'hôtel de la Marine, où il habite. Une foule de 4,000 personnes l'a appelé au balcon et lui a fait une formidable ovation. Il a dit qu'il n'était pas venu en Afrique du Sud pour discourir, mais pour écouter. M. Chamberlain est ensuite parti pour Pietermaritzburg. Il a été décidé qu'il se rendrait à Kimberley en février; il sera l'hôte de la Compagnie De Beers.

Allemagne

Le congrès des instituteurs prussiens réuni à Magdebourg, a adopté une résolution tendant à ce que le traitement minimum de l'instituteur en Prusse soix fixé à 1,687 fr. 50.

Belgique

Le leader des socialistes autrichiens, M. Victor Adler, ainsi que MM. Jaurès, Vaillant, Troelstra, Kautsky, Singer et autres socialistes de marque qui font partie du bureau international, se trouvent réunis à Bruxelles pour discuter les questions qui seront inscrites à l'ordre du jour du prochain Congrès socialiste international d'Amsterdam.

Pays-Bas

M. Polak, élu conseiller municipal à Amsterdam par 2,610 voix contre 1,052 obtenues par le candidat libéral, a déclaré dans une allocution à ses électeurs qu'il hisserait le drapeau rouge sur l'hôtel de ville d'Amsterdam.

Suisse

Le professeur Winkler, de la Faculté d'Utrecht, a fait une visite à l'ex-président de l'Etat d'Orange, M. Steijn, à Clarens, et a publié le bulletin de santé suivant : « La maladie suit un cours satisfaisant. La déglutition et l'élocution sont redevenues normales. Les muscles dorsaux et cervicaux ont repris leur mobilité, et M. Steijn peut maintenant se tenir assis et remuer la tête. On espère qu'il sera bientôt en état de marcher.

Russie

La société des études orientales d'Askhabad a décidé de fonder dans cette ville un institut des langues orientales (persan, tourkeman, afghan, etc.).

Les journaux russes enregistrent avec plaisir cette nouvelle et ils expriment l'espoir que l'enseignement des langues orientales aura de grands avantages pratiques pour les fonctionnaires russes de l'Asie centrale et qu'il contribuera puissamment au rayonnement de l'influence russe dans les pays limitrophes (la Perse et l'Afghanistan).

Le nouvel institut d'Askhabad sera appelé à jouer dans l'Asie centrale le même rôle que celui que remplit en Extrême-Orient l'institut oriental de Vladivostok.

Indes anglaises

Une dépêche de Delhi à la *Daily Mail* annonce que le grand camp de Delhi, préparé pour le durbar, est chaque jour le théâtre de nombreux incendies.

Une vingtaine de tentes destinées aux visiteurs ont été détruites. M. Melton Prior, correspondant du journal anglais, a perdu toutes ses notes et croquis à la suite de l'incendie d'hier.

Le dépôt de gibier du vice-roi a été également détruit. Il paraît impossible d'empêcher ces incendies.

Chine

On mande de Shanghaï au *Standard*, le 28 décembre, que le gouvernement a sanctionné le projet préparé par Ouan Chi Kaï, au sujet de l'établissement des communications postales sur le modèle du Japon; le Japon aurait la direction absolue des services postaux en Chine.

Japon

La Diète a été dissoute, l'opposition s'étant refusée à un compromis relativement à la taxe foncière bien que le cabinet ait proposé une réduction de la taxe et offert de combler le déficit au moyen d'autres sources de revenus.

Les élections auront lieu en février.

Les tremblements de terre

De tous côtés on signale des phénomènes sismiques. En Russie, on a ressenti à Bysk (gouvernement de Tomsk) une secousse qui a duré 23 secondes. A Syracuse, on a constaté, hier soir, à huit heures, une forte secousse, précédée de grondements souterrains.

AFFAIRES MILITAIRES

ARMÉE

FONCTIONNAIRE. SOLDAT. — Nous avions fait savoir, il y a quelque temps, que M. Gonor, sous-préfet de Valognes, qui n'avait pas été reçu docteur en droit dans les délais réglementaires, avait dû donner sa démission pour rejoindre son régiment.

On annonce aujourd'hui qu'en arrivant au corps, M. Conor a été réformé comme pesant plus de cent kilos.

LES POLYTECHNICIENS SOUS-LIEUTENANTS. — Comme on devait s'y attendre, la plupart des élèves sortis cette année de l'Ecole polytechnique et envoyés, pour la première fois, directement dans des régiments sans que la nouvelle préparation *ad hoc*, introduite depuis à l'Ecole, eût pu leur être appliquée, se sont montrés incapables de faire réellement leur service comme officiers.

En conséquence, le ministre de la guerre a décidé — particulièrement pour le génie — que ces jeunes officiers recevraient pendant trois mois, en commun, un enseignement spécial pratique, destiné à les former le plus tôt possible, et comprenant :

1° Des interrogations et explications sur les règlements militaires (service intérieur, service de place, service en campagne), règlements sur le tir et entretien des armes, administration des compagnies, code de justice militaire);

2° L'étude de la théorie (titres I, II et III du règlement sur les manœuvres d'infanterie) et l'école d'intonation;

3° Des conférences et des interrogations sur les travaux pratiques de l'arme.

Cet enseignement leur sera donné par un officier supérieur assisté de deux ou trois officiers désignés par le chef de corps.

Les polytechniciens sous-lieutenants monteront, jusqu'à nouvel ordre, la semaine en même temps qu'un officier déjà au courant du service.

Enfin il leur sera fait pendant toute l'année des conférences sur l'art militaire, l'artillerie, la fortification, la topographie, et ils auront à subir, en septembre, un examen de fin d'études.

MARINE

UNE INTERVIEW DE M. PELLETAN. — M. Pelletan a été interviewé par un rédacteur du *Matin* à propos de M. Tissier.

Le ministre de la marine déclare dans cette interview qu'il n'a jamais pensé à se séparer de son chef de cabinet.

M. Tissier est mon meilleur ami, a dit M. Pelletan; c'est un collaborateur dévoué, un travailleur acharné, merveilleusement doué, et je ne me séparerais de lui que dans un seul cas : s'il entrait à la Chambre. Je ne voudrais pas par égoïsme compromettre son avenir; mais il m'en coûterait de perdre un aussi bon ami. Jamais, entendez-vous bien, jamais je n'ai eu la plus petite discussion avec lui, jamais il n'a manifesté l'intention de me quitter, jamais je n'ai même envisagé cette éventualité.

Le ministre ajoute qu'il est absolument faux qu'aucun de ses collègues du cabinet lui ait jamais conseillé de se séparer de M. Tissier.

En ce qui concerne l'incident Gervais, M. Pelletan dit que l'amiral Gervais a eu l'occasion de s'entretenir plusieurs fois avec M. Tissier et qu'au cours de ces entrevues, il ne s'est produit aucun incident.

M. Tissier, ajoute le ministre, est un homme bien élevé, et s'il avait oublié les égards qui sont dus à l'amiral Gervais, je pense que celui-ci n'eût pas manqué de me le dire. Or, il ne m'a jamais parlé de cela.

LA VIE A LA CAMPAGNE

LES CHAMPS ET LES BÊTES

Un bon conseil aux amis des hirondelles.
Lettre d'un colonel de cavalerie. — Le cheval a-t-il de l'intelligence ou seulement de l'instinct? — Cas extraordinaire d'intelligence chez une hirondelle. — Hirondelle de fenêtre et hirondelle de cheminée. — Mœurs de cette dernière. — Instinct ou intelligence. — L'hirondelle de Contrexéville. — Action décisive.

A propos du singulier procès jugé, le mois dernier, par la cour d'appel de Nîmes, un ami des hirondelles m'écrit ce qui suit, dans l'intérêt de ces charmants oiseaux :

« Pourquoi les personnes que peuvent incommoder les déjections des pauvres petites hirondelles, » au lieu de détruire les nids placés le long des murs » de leurs maisons, n'emploient-elles pas ce moyen » si simple : Appliquer tout bonnement au-dessous » de ces nids une planche assez large placée horizontalement et destinée à recevoir la colombine? » Tout le monde n'aurait-il pas ainsi satisfaction : » législateur, préfet, propriétaire, locataire, Société » protectrice des animaux, hirondelles ?

» PIERRE ALBERT. »

Le conseil est bon, mais, pour ceux qui ne voudraient pas prendre la peine de placer le long des murs ces planches horizontales, ce qui n'est pas toujours facile et, sur la façade d'une maison, n'est pas très décoratif, il y a un moyen plus simple encore.

Dès que les hirondelles font mine d'établir leur nid à une place où il est facile de prévoir que les déjections de leurs petits seront très désagréables aux gens de la maison, il suffit, au lieu d'attendre pour détruire le nid la naissance des petits, d'enlever immédiatement les premiers vestiges de leur maçonnerie. Elles comprendront, chercheront une autre place et on évitera ainsi la perte de la couvée.

Les hirondelles du Gard dont des nids détruits ont donné lieu au procès de Nîmes, n'ont pas d'ailleurs fait preuve en cette circonstance d'une grande perspicacité. Elles auraient bien dû comprendre que les déjections de leurs petits, tombant à chaque instant sur la tête, non seulement des personnes de la maison mais de tous les gens qui venaient au bureau de tabac, finiraient par leur attirer de terribles désagréments. Une hirondelle des Vosges dont, cette semaine même, on m'a raconté l'histoire, s'est montrée en pareille circonstance autrement prudente et avisée.

Je tiens le fait du colonel de l'un de nos plus brillants régiments de cavalerie qui en garantit l'absolue vérité et m'autorise d'ailleurs à faire de sa lettre l'usage qui me plaira, à la seule condition de taire son nom. Je ne puis mieux faire que de reproduire cette lettre :

Monsieur le sénateur,

A propos de l'instinct et de l'intelligence des animaux, voulez-vous me permettre de porter à votre connaissance le fait suivant :

Cette année, à Contrexéville, j'ai vu un couple d'hirondelles ayant son nid sous les galeries nouvellement construites et fraîchement décorées, bordées de jolis magasins. Bref, un refuge beaucoup plus luxueux que ceux que ces gentilles petites bêtes choisissent habituellement, car il s'agit ici de l'hirondelle chanteuse à gorge rouge, qui fait son nid ouvert dans les écuries ou sous les hangars des fermes, et non de l'hirondelle plus commune qui niche sous le bord des toits ou aux angles des fenêtres et dont le nid n'a qu'une petite ouverture.

Les jeunes déjà fortes salissaient la galerie de leurs déjections — naturellement — et la propriétaire du magasin d'en face balayait souvent, mais comme les grenadiers de Napoléon, elle grognait. Elle grognait... mais elle balayait.

Ses plaintes furent-elles comprises des parents des jeunes hirondelles? Je ne sais. Toujours est-il que l'un des deux se mit en faction sur une barre de fer voisine du nid, et qu'aussitôt qu'un de leurs petits se disposait, par le mouvement que vous devinez, à rejeter les détritus de la digestion, le factionnaire se précipitait et recevait dans son bec l'immondice qu'il allait déposer dans le jardin, au grand étonnement de la propriétaire du magasin qui, n'ayant plus à balayer, admirait cet *instinct* ou cette *intelligence*, mais ne grognait plus...

Cette modeste observation est-elle susceptible de vous intéresser? — Je le pense... En tout cas, je l'ai fait constater par plusieurs baigneurs et l'expliquera qui pourra, mais elle est véridique, car je ne suis ni chasseur ni du Midi.

Pardonnez-moi cette plaisanterie douteuse et veuillez croire à mes meilleurs sentiments.

Colonel X...

P. S. — Si vos articles de chasse ne me sont pas profitables, — et pour cause, — il n'en est pas de même de vos articles agricoles dont je tire grand profit.

Faites de ma lettre ce que vous voudrez; mais veuillez ne pas me nommer : la chose n'en vaut pas la peine, d'abord, et ensuite, je fais partie de la Grande Muette, même pour ces choses-là.

A propos de l'instinct des chevaux, je pourrais vous en dire long; mais quand on vous parlera de leur intelligence, vous pourrez sans crainte vous inscrire en faux.

Que le cheval n'ait pas l'intelligence très vive, personne, je crois, ne le conteste. C'est le cas, du reste, de la plupart des herbivores, et le cheval, si stupide qu'il soit, ne l'est certainement pas plus que le bœuf, et l'est, à coup sûr, beaucoup moins que le mouton.

Mais, si le cheval a l'intelligence bornée, cela ne veut point dire qu'il en soit complètement dépourvu, car s'il en était ainsi, il ne serait pas susceptible de dressage, et les chevaux des beaux escadrons de mon correspondant sont la preuve vivante du contraire.

Pour le moment, cette question de l'intelligence des chevaux a peu d'importance. Tout s'efface devant l'histoire de l'hirondelle, histoire en vérité extraordinaire et à laquelle on aurait quelque peine à croire, si la haute autorité de mon correspondant et l'accent de sincérité profonde dont sa lettre est imprégnée permettaient un seul instant de la révoquer en doute.

Je considère donc l'histoire de l'hirondelle de Con

FEUILLETON DU Temps

DU 30 DÉCEMBRE 1902

LA MUSIQUE

A l'Académie nationale de musique : première représentation des *Paillasses*, drame lyrique en deux actes; paroles et musique de M. Leoncavallo.

Lorsqu'il fut résolu que l'Opéra représenterait les *Paillasses*, M. Gailhard expliqua son choix et son dessein à un interlocuteur bénévole. Il lui tint à peu près ce langage : le répertoire wagnérien touche à sa fin; il n'y a pas de musiciens français; place aux italiens. On ne saurait nier qu'il n'y ait en ces propos une part de vérité. La plupart des œuvres de Wagner ont déjà été introduites à l'Académie nationale de musique; d'ailleurs *Siegfried* date de la saison dernière, et il serait excessif de mettre chaque année à la scène un nouveau drame wagnérien... Il y a des musiciens en France, et meilleurs sans doute qu'en aucun pays. Mais il est naturel qu'aux yeux de M. Gailhard ils soient comme s'ils n'existaient point, puisque, pour des raisons que je vous ai dites naguère et qu'il serait superflu de redire, ils s'abstiennent d'écrire pour l'Opéra. Quant aux musiciens italiens, leurs ouvrages ont fait un assez gros bruit dans le monde et plaisent fort à certaine sorte de public; on conçoit aisément qu'un directeur moins soucieux d'art que de succès leur ouvre toute grande la porte de son théâtre.

Voilà une quinzaine d'années que naquit le nouvel opéra italien. La décadence du goût et du savoir musical causée, au commencement du dernier siècle, par la victoire désastreuse des Donizetti et des Bellini s'était achevée dans une ruine totale : l'Italie ne produisait plus rien. Seul, un vieillard de génie, par l'effort le plus opiniâtre, s'élevait peu à peu de *Rigoletto* à *Otello* et à *Falstaff*. Mais son peuple l'admirait de loin sans le suivre et sans presque le comprendre. C'est alors que parut la *Cavalleria rusticana* qui, tout de suite, ravit un public étranger depuis un siècle à la musique véritable : la tendresse et la pop